

SEFA

Nouvelle loi vaudoise sur l'énergie

Séance d'informations pour les régies immobilières

Jeudi 24 septembre 2026



Programme

Comprendre la nouvelle loi vaudoise sur l'énergie

01

**Communautés d'autoconsommation,
présentations des modèles CA, RCP et CEL**

02

**Pompes à chaleur : des solutions performantes
pour la rénovation énergétique**

03

Focus sur nos chauffages à distance : avancées, enjeux et perspectives de raccordement

04

Les services Multimédia de la SEFA

05



01

Comprendre la nouvelle loi vaudoise sur l'énergie

Laurent Balsinger, directeur de la SEFA

Nicolas Suter, président du Conseil d'administration



SEFA

SOMMAIRE

LVLEne

Contexte

Objectifs de la loi

01

Axes principaux et moyens d'actions

02

Articles ciblés

03

Conclusion

04



1.1

Contexte et objectifs





Contexte Fédéral

La loi sur l'énergie Fédérale, art 45:

- Les cantons réglementent le domaine du bâtiment.
- Les cantons s'acquittent de cette obligation en transcrivant dans leurs lois cantonales les «MoPEC»

La Loi Climat et Innovation (LCI) votée le 18 juin 2023 (69.51% dans le canton de VD):

- Baisse de 82% des émissions de CO2 dans le secteur du bâtiment jusqu'en 2040.

Contexte Vaudois

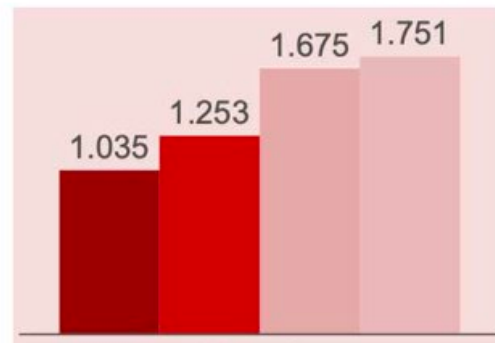
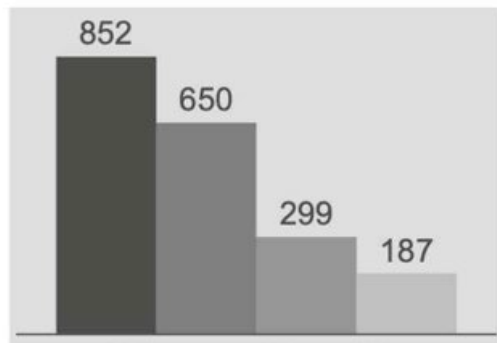
Forte dépendance aux importations d'énergie (84%);
bâtiments = poste majeur de consommation.

Enjeux : assainir « passoires » énergétiques, fin
progressive des chauffages fossiles, développement
des énergies renouvelables (priorisation).

Moyens prévus : instruments légaux, subventions,
accompagnement.

Objectifs de la LVLEne

- ❑ **Réduire** la consommation et les émissions.
- ❑ **Favoriser** la transition énergétique et sécuriser l'approvisionnement.
- ❑ **Promouvoir** sobriété, efficacité et priorisation des énergies renouvelables indigènes.
- ❑ **Encourager** le stockage.



1.2

Principaux axes





Objectif zéro carbone



Assainissement des
« passoires énergétiques »



Lutte contre le
gaspillage d'énergie



Un canton solaire



Priorité aux énergies
locales



Exemplarité des
collectivités publiques

1.3

Articles ciblés



Article 8

Proportionnalité, dérogations

- Mesures imposables uniquement si techniquement réalisables et économiquement supportables. (Art. 8.1)
- Dérogations possibles pour intérêt prépondérant ou obstacles techniques/coûts disproportionnés. (Art. 8.2)
- Dérogations applicables aussi à art. 29.1, 32, 40.3, 42.3 ; peuvent être assorties de conditions/temporelles. (Art. 8.3–4)

Article 29

CECB

Obligation : CECB pour bâtiments construits avant le 01.01.1986 (délai : 5 ans dès l'entrée en vigueur). (Art. 29.1)

CECB requis lors de la vente ; exemptions possibles si label prévu au règlement. (Art. 29.2)

CECB Certificat énergétique cantonal des bâtiments
BE-00003939.02

Adresse/Nom de projet	Spelchergasse 6 3011 Bern	
Année de construction	1985	
Catégorie de bâtiment	Habitat individuel	
N° EGID_EDID	1230764_0	

Évaluation

	Efficacité de l'enveloppe du bâtiment	Efficacité énergétique globale	Émissions directes de CO ₂
A			
B			
C			
D			
E		E	
F			
G			G

Données (valeurs calculées, Ch_{eff})

Efficacité de l'enveloppe	110 kWh/(m ² ·a)
Efficacité énergétique globale	228 kWh/(m ² ·a)
Émissions directes de CO ₂	43 kg/(m ² ·a)
Émissions de gaz à effet de serre	51 kg/(m ² ·a)

Consommation mesurée (basée sur des valeurs moyennes)

Chauffage	22800 kWh/a
Eau chaude	2700 kWh/a
Énergie auxiliaire et ménage	4700 kWh/a

Authentification

Date d'établissement	05.01.2023
Émetteur (expert)	Fabien Rüh
OS GEAK	Staudenmann 22 4001 Basel
Signature	<i>Signature</i>

EnDK
Autorisation Cantonale Energiefachstelle
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie

CECB: Certificat énergétique cantonal des bâtiments | BE-00003939.02 | Version: 6.0.0

Page 1 / 4

Article 32

Bâtiments énergivores

Cible : bâtiments ≥ 750 m² classés F et G au CECB doivent atteindre la classe D. (Art. 32.1)

- **Classe G** → assainissement au plus tard 10 ans après entrée en vigueur.
- **Classe F** → assainissement au plus tard 15 ans après entrée en vigueur.

Dérogation possible pour consommation effective faible

Conventions d'objectifs pour parcs immobiliers. (Art. 32.4–5)



Article 39

Potentiel solaire des toits

Valoriser le potentiel optimal de production solaire lors de : nouvelles constructions et rénovations de toiture/surélévation. (Art. 39.1)

Le département publie un **guide d'application**. (Art. 39.2)

Article 40

Chauffage, eau chaude sanitaire

Nouveaux bâtiments : seules autorisées – énergies renouvelables/ récupération, pompes à chaleur, ou raccordement réseau thermique (seuils 60–70%). (Art. 40.1)

Remplacement des installations existantes doit respecter mêmes exigences. (Art. 40.2)

Délais de remplacement : installations pré-2020 → 15 ans ; post-2020 → 20 ans après entrée en vigueur. (Art. 40.3)

Article 42

VE: Infrastructures de recharge

Parkings en ouvrage $\geq$ 3 logements : gaines/tubes permettant installation de recharge. (Art. 42.1)

Nouveaux bâtiments : $\geq$ 50% des places employées équipées pour borne (au moins la moitié électriquement). (Art. 42.2)

Progressivité pour le parc existant ; entités publiques : 25% des places équipées de bornes. (Art. 42.3)

1.4

Conclusion



Conclusion

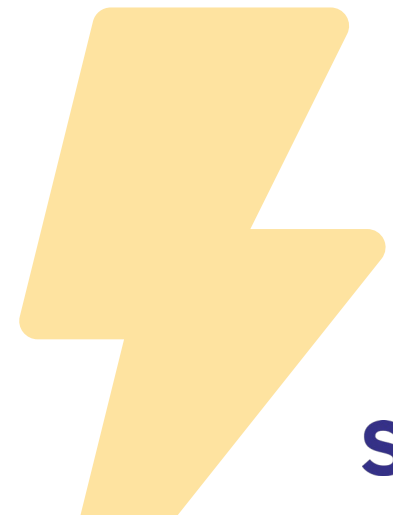
Financement et entrée en vigueur

- **Taxe sur l'électricité** : 0.6–1 c./kWh affectée à un fonds énergie. (Art. 60)
- **Subventions ciblées** (bâtiment, CECB Plus, études, formation) ; aides complémentaires pour limiter impacts locatifs (Art. 63.5.a).
- **Loi votée** le 3 février 2026
- **Entrée en vigueur** le 1^{er} janvier 2027

02

Communautés d'autoconsommation,
Présentations des modèles
CA, RCP et CEL

Frank Price, *technico-commercial* – SEFA



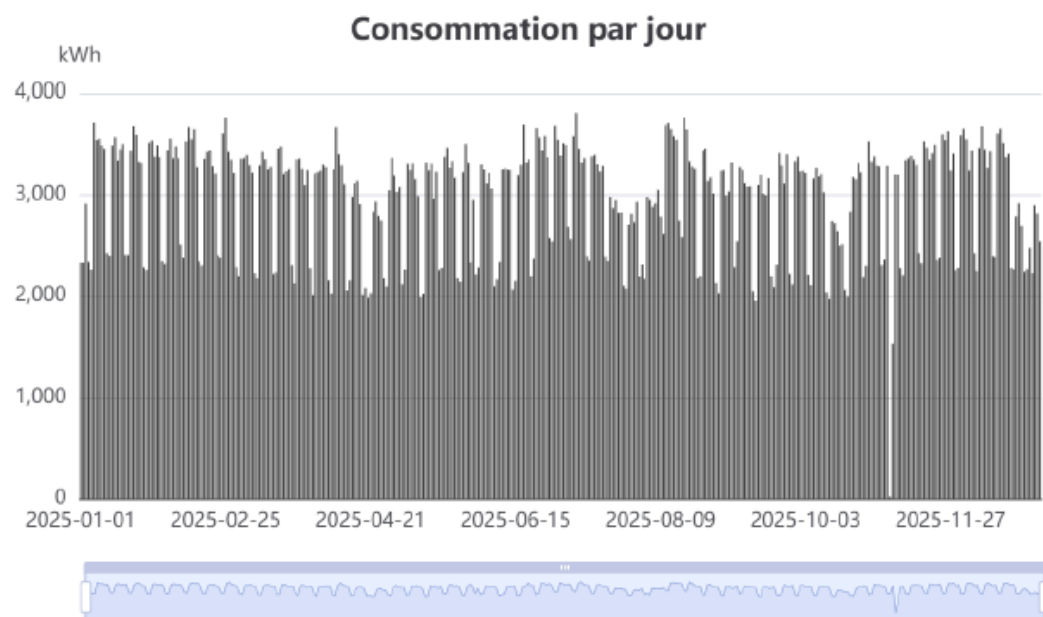
SEFA

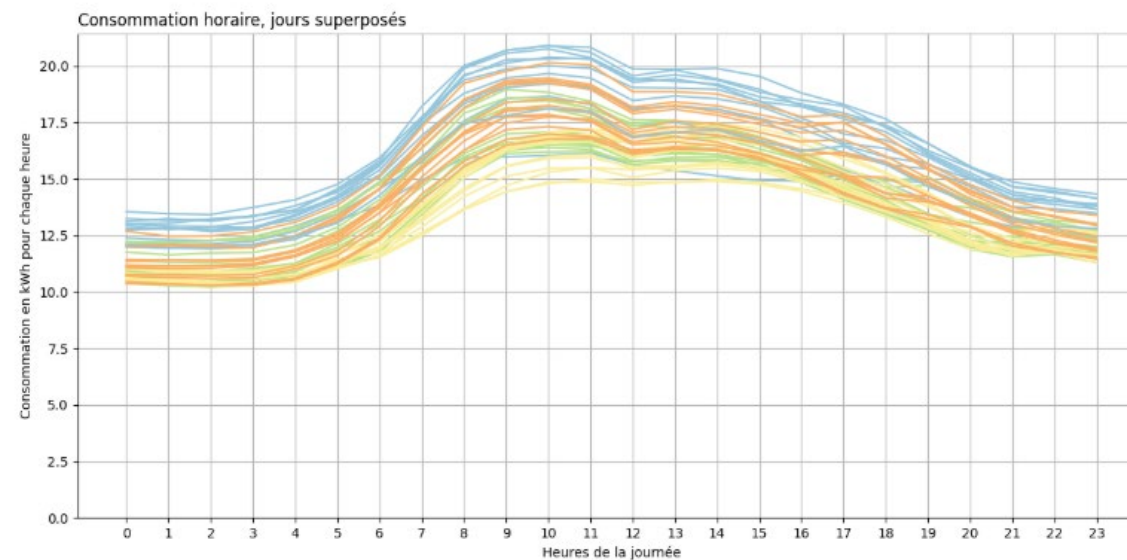
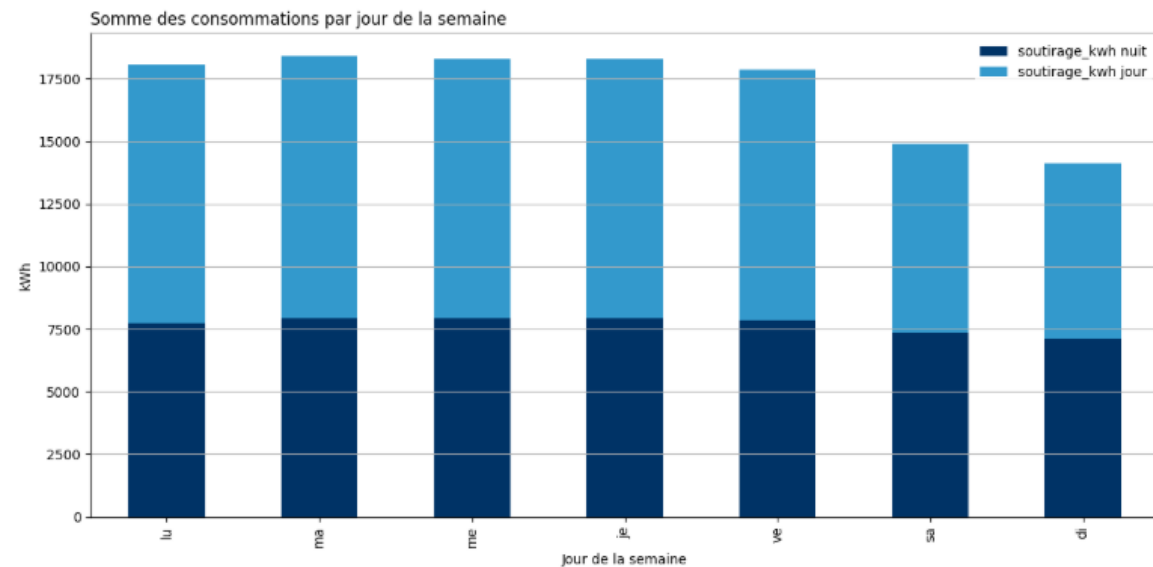
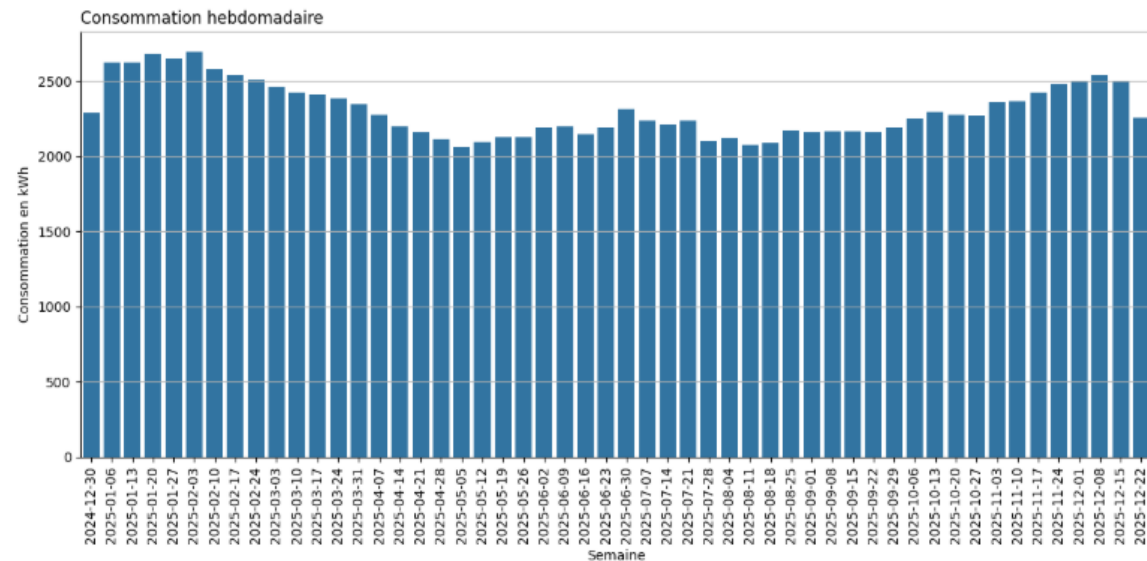
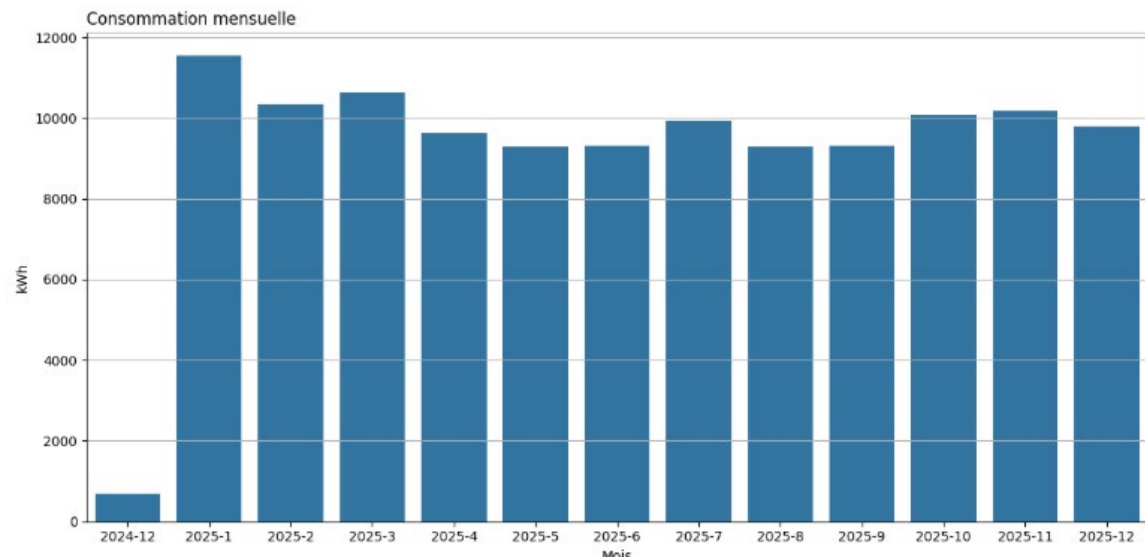
Comprendre sa consommation



Avantages des compteurs intelligents

- **Facturation** de vos consommations au réel
- **Relevé** au quart d'heure :
35'040 données / an VS 1 index précédemment





Comprendre sa production



Le soleil est une ressource. Transformons-la en énergie locale.

Pourquoi le photovoltaïque ?

Une énergie renouvelable

Produite directement grâce au soleil.

Une solution locale

Une production au plus près des consommateurs.

Des économies d'énergie

Réduction de la facture grâce à l'autoconsommation.

Une technologie d'avenir

Compatible avec les batteries, les bornes de recharge et les pompes à chaleur, etc.

Un accompagnement global

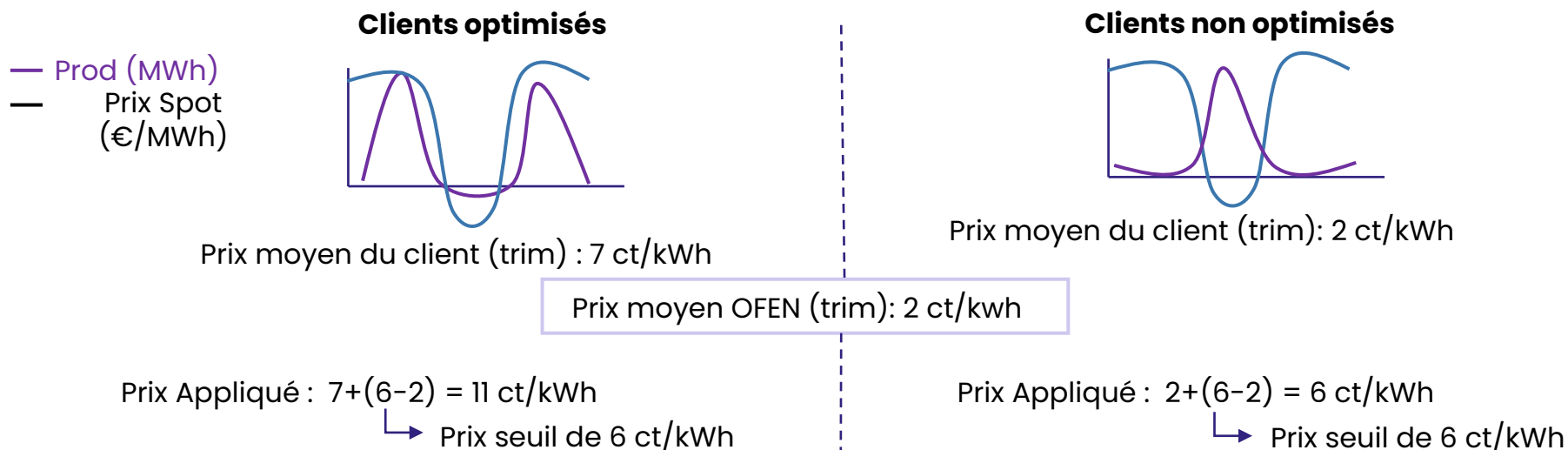
De l'étude à la maintenance, SEFA accompagne chaque projet.



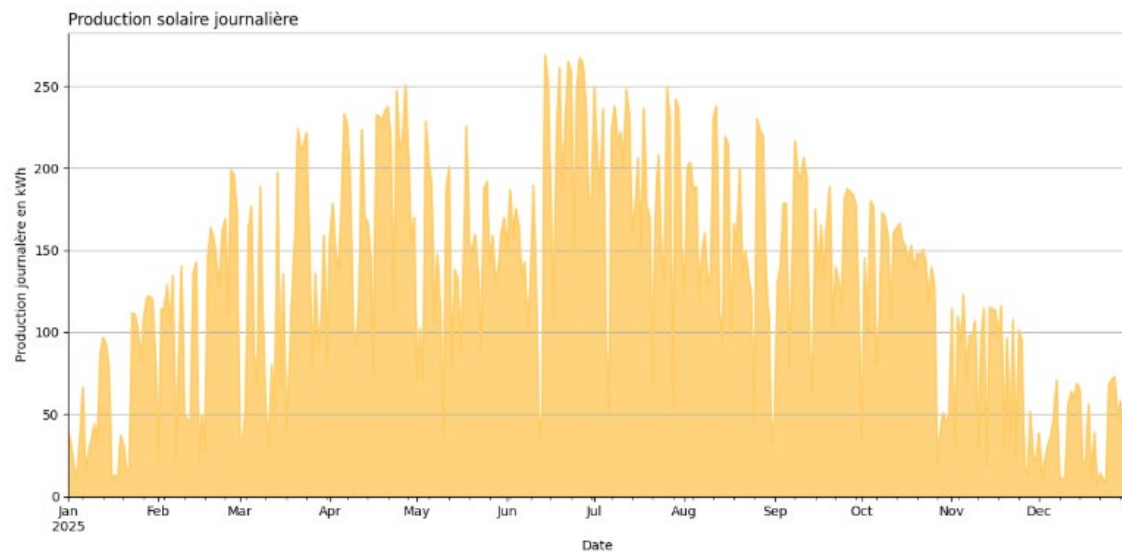
Reprise photovoltaïque : nouveau cadre dès 2027

La nouvelle rémunération de rachat reflète plus précisément la valeur de l'énergie injectée: les créneaux avec excédent d'électricité sont peu rémunérés, tandis que les créneaux avec demande en électricité sont rémunérés davantage.

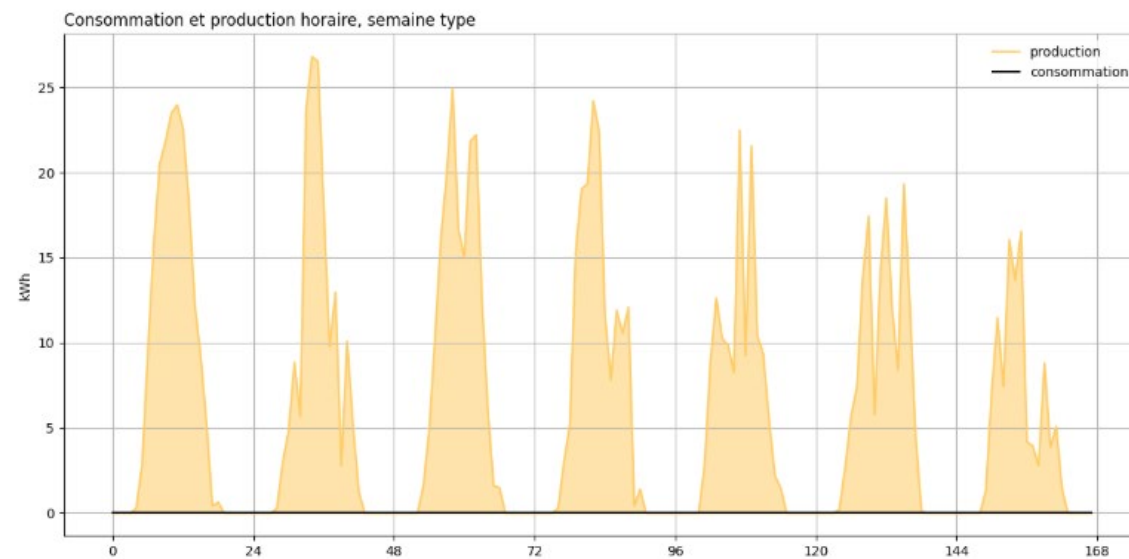
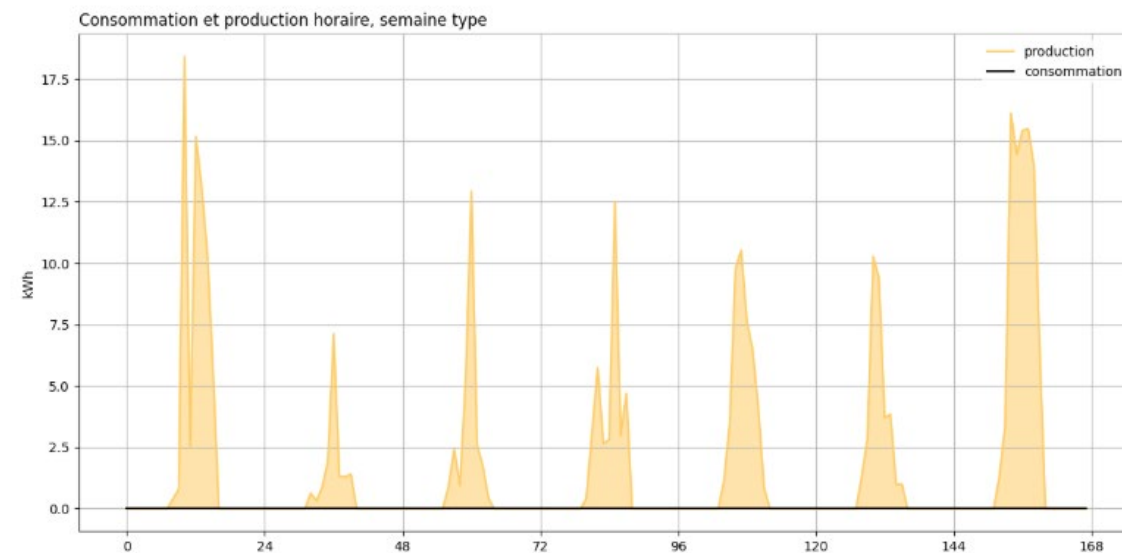
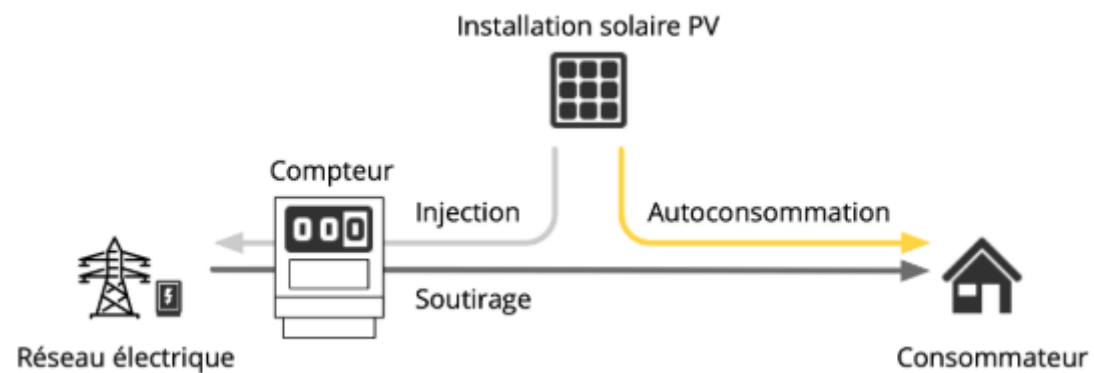
Prix au moment de l'injection + différence (min – PMR)



- À noter :**
- Les producteurs de plus de 150 kW pourraient être concernés par une facturation liée aux prix OFEN négatifs dès le T2/T3.
 - Un producteur peut demander à son GRD que cette façon de procéder lui soit appliqué (art. 15 LEné et art. 12 Oene)

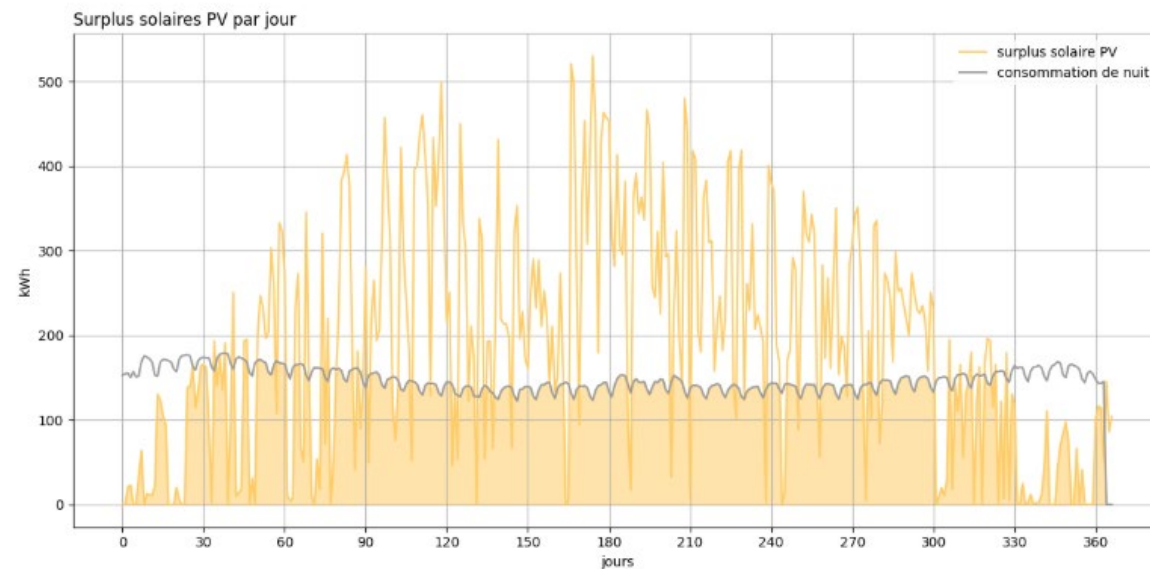
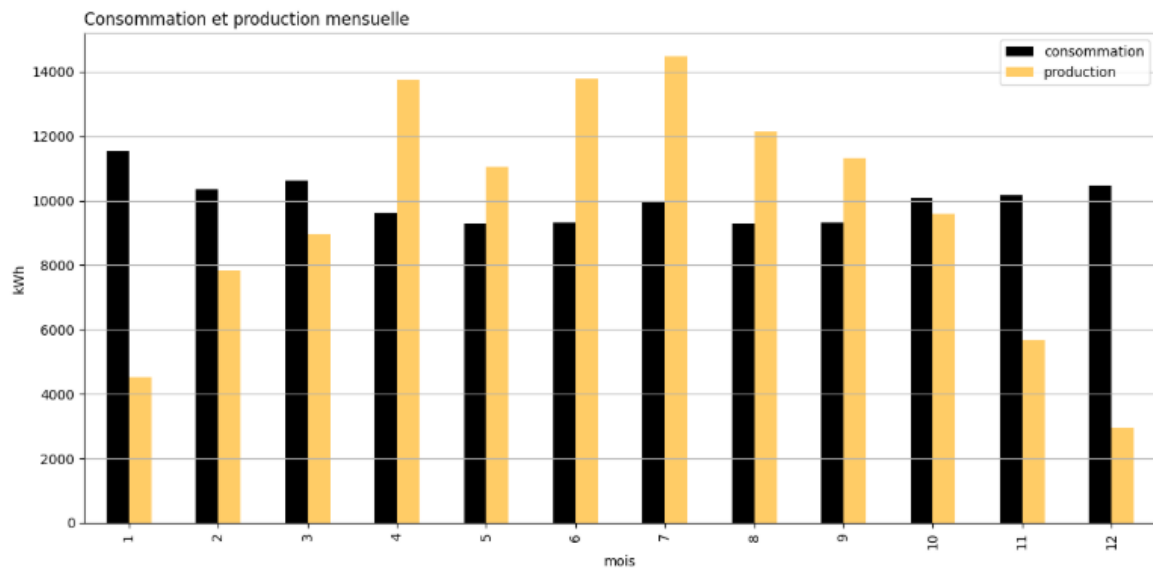


Production solaire totale : 46 442 kWh.

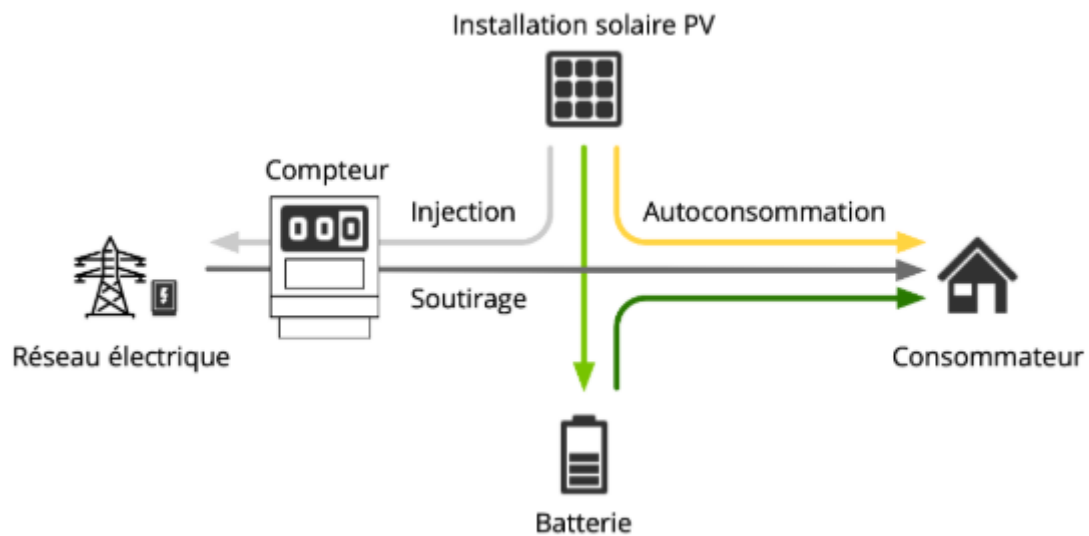
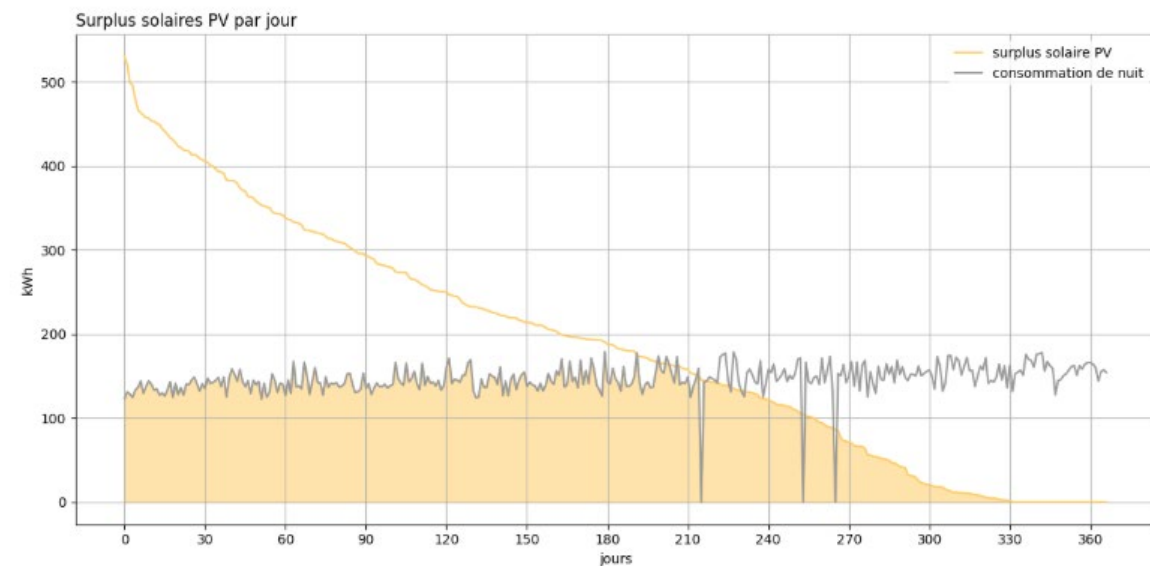


Dimensionner au plus juste





Le graphique suivant montre les surplus solaires par jour triés (monotone) :



Dimensionnement optimal

Consommation : 120'000 kWh / an

Production : 116'105 kWh / an

Capacité de la batterie : 138 kWh

Autoconsommation sans batterie : 46'934 kWh – 40.4 %

Autoconsommation avec batterie : 81'254 kWh, – 69,98 %

Nombre de cycles complets : 265

Durée de vie estimée ~ 4'500 cycles – batterie Lithium-ion



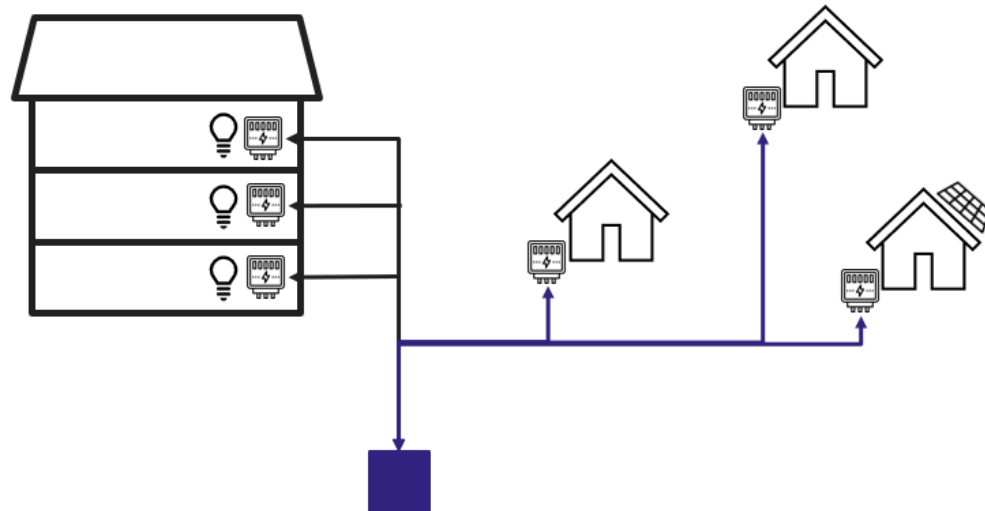
Modèles de consommation collective



Consommation collective

C'est quoi ?

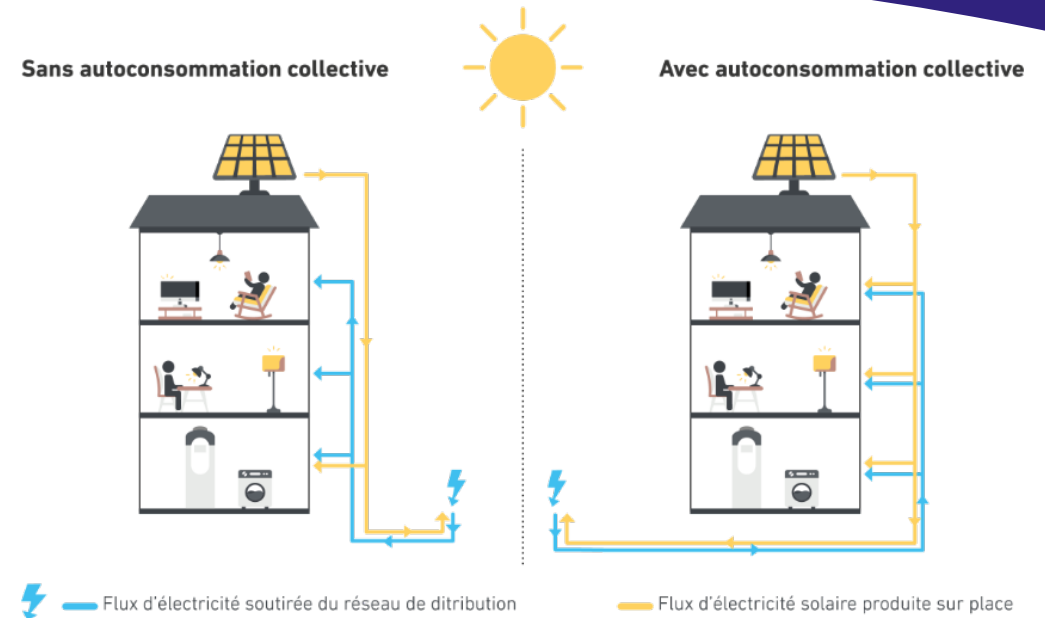
Partager entre plusieurs utilisateurs (points de comptage)
la production solaire d'une installation
de production décentralisée.



Depuis le 1^{er} janvier 2018

Des objectifs clairs

- > **Maximiser** la rentabilité des installations photovoltaïques en favorisant l'autoconsommation
- > **Autoriser** le partage de l'énergie solaire produite entre plusieurs consommateurs finaux : autoconsommation collective
- > **Inciter** l'installation de panneaux solaires pour atteindre les objectifs énergétiques 2050

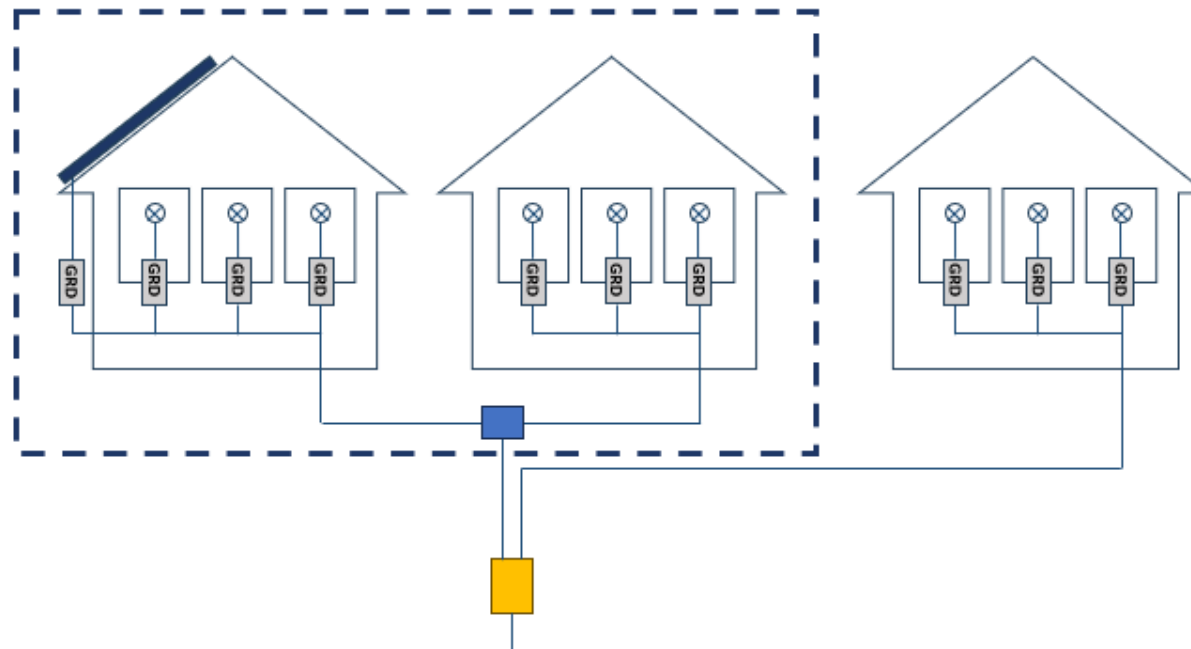


Principes de base :

- L'énergie solaire produite localement est consommée en priorité entre les membres adhérents
- Lorsque la production solaire est insuffisante, le réseau électrique couvre la différence
- En cas de surplus de production locale, l'énergie excédentaire est réinjectée dans le réseau

Communautés d'autoconsommations

CA



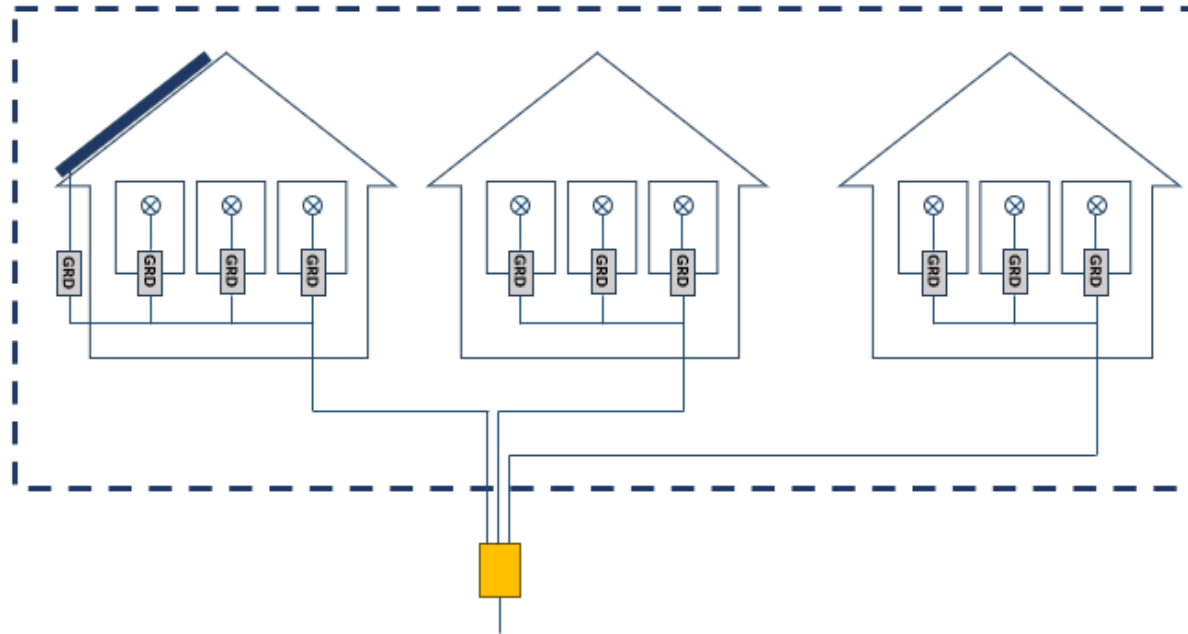
■ : Point de raccordement unique au réseau de distribution

■ : Buffet de quartier

■ : Compteur GRD

Communautés d'autoconsommations

CA virtuelle



 : Buffet de quartier

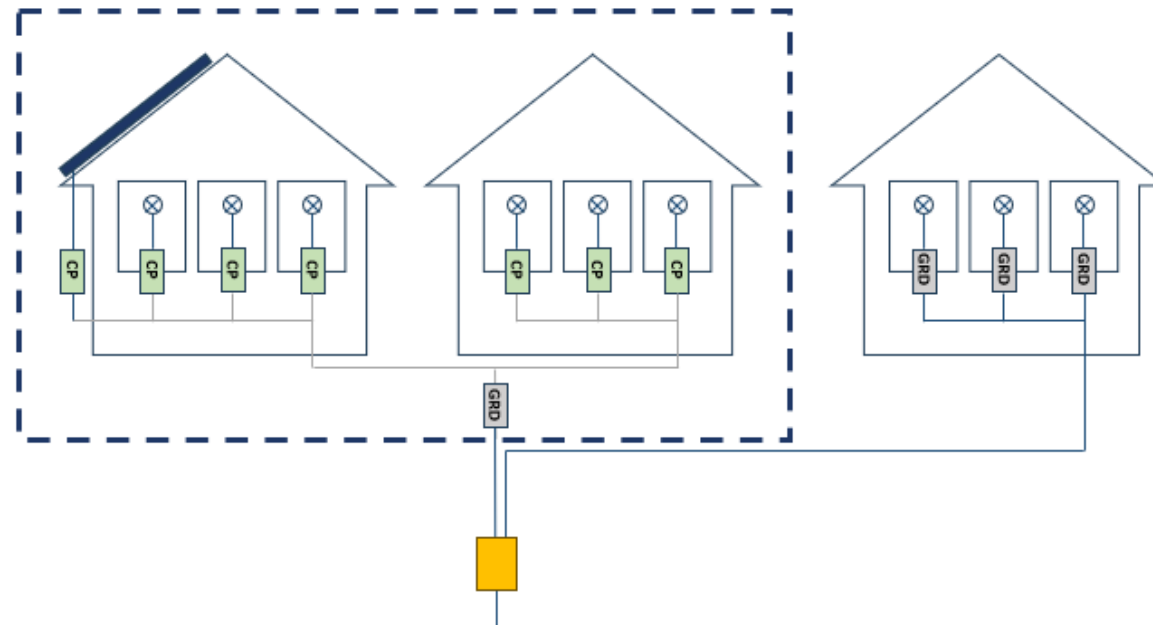
 : Compteur GRD



SEFA

Regroupement de Consommation Propre

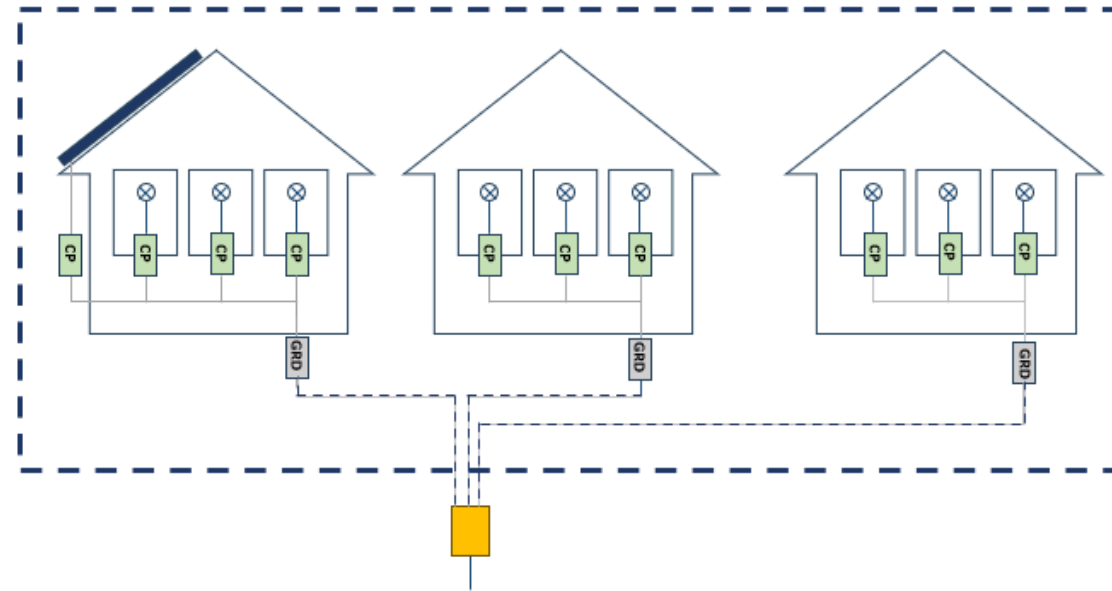
RCP



-  : Buffet de quartier
-  : Compteur GRD
-  : Compteur privé
-  : réseau interne au RCP

Regroupement de Consommation Propre

RCP virtuel



 : Buffet de quartier

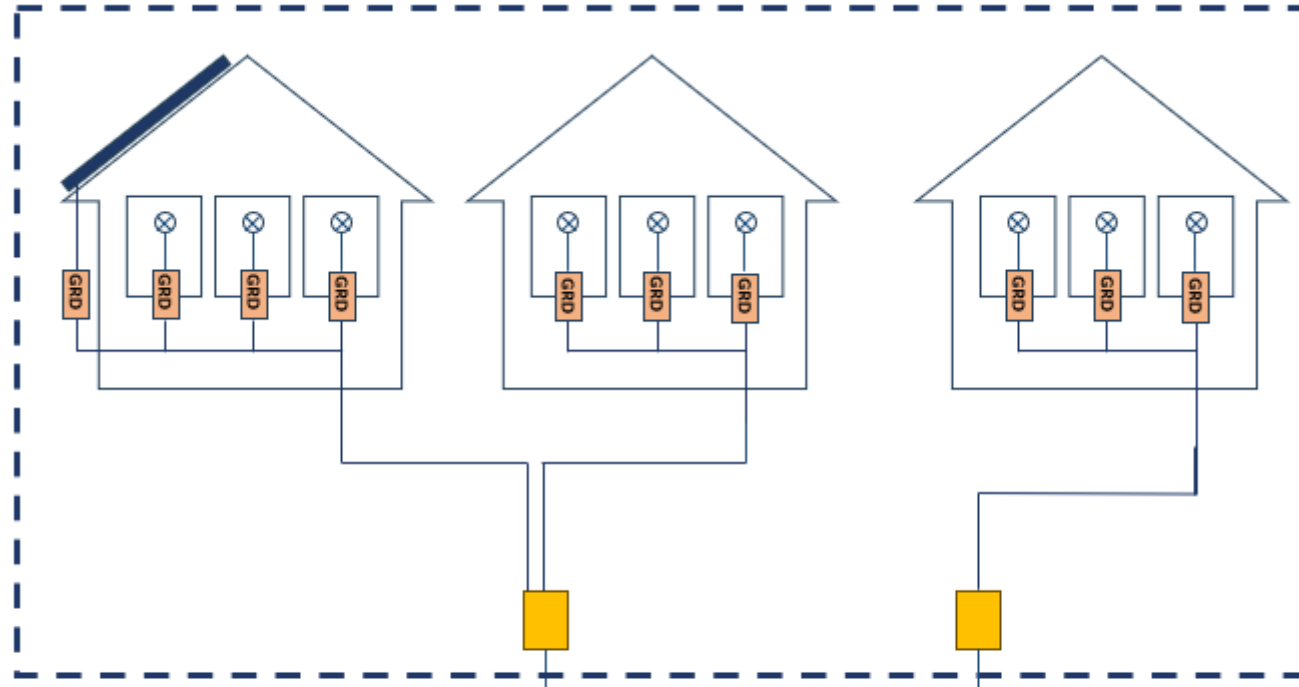
 : Compteur GRD

 : Compteur privé

— : Réseau interne au RCP

Communautés Électriques Locales

CEL



 : Buffet de quartier

 : Compteur smart GRD

	CA classique	CA virtuelle	RCP classiques	RCP virtuels	CEL
Nombre de membres	- A partir de deux consommateurs - Pas de limite légale	- A partir de deux consommateurs - Pas de limite légale	- A partir de deux consommateurs - Pas de limite légale	- A partir de deux consommateurs - Pas de limite légale	- A partir de deux consommateurs - Pas de limite légale
Etendue	- Parcelle contiguës - Un seul point de raccordement au réseau de distribution	Limite géographique <u>étendue</u> jusqu'au buffet de quartier	- Plusieurs parcelles - Un seul point de raccordement au réseau de distribution	- Plusieurs parcelles - Un seul point de raccordement au réseau de distribution (limite = buffet de quartier)	Territoire d'une commune pour autant que les membres soient liés au même niveau de tension (5 ou 7) et soient sur le même réseau de distribution
Statut des membres	Chaque membre reste client final du GRD	Chaque membre reste client final du GRD	- Chaque membre perd son statut de client final GRD - Le RCP est considéré comme un client final par le GRD	- Chaque membre perd son statut de client final GRD - Le RCP est considéré comme un client final par le GRD	Chaque membre reste client final du GRD
Puissance minimale de production PV	Pas de puissance minimale imposée	Pas de puissance minimale imposée	Puissance de production totale supérieure ou égale à 10% de la capacité maximale de raccordement du regroupement	Puissance de production totale supérieure ou égale à 10% de la capacité maximale de raccordement du regroupement	Puissance de production totale supérieure ou égale à 5% de la capacité maximale de raccordement du regroupement
Rôles du représentant/gestionnaire	- Représente la CA vis-à-vis du GRD - Récolte accords des membres - Facturation des membres	- Représente la CA vis-à-vis du GRD - Récolte accords des membres - Facturation des membres - Récolte accords des membres	- Représente le RCP vis-à-vis du GRD - Effectue l'ensemble des tâches administratives du RCP (relève compteurs privés, maintenance, décomptes, facturation,...) - Récolte accords des membres	- Représente le RCP vis-à-vis du GRD - Effectue l'ensemble des tâches administratives du RCP (relève compteurs privés, maintenance, décomptes, facturation,...) - Récolte accords des membres	- Représente la CEL vis-à-vis du GRD - Facture l'énergie autoconsommée au sein de la CEL aux membres sur la base des données fournies par le GRD
Participation et sortie	Membres libres d'intégrer ou quitter la CA en tout temps	Membres libres d'intégrer ou quitter la CA en tout temps	Membres captifs	Membres captifs	Membres libres d'intégrer ou quitter la CEL en tout temps
Prix de l'électricité photovoltaïque autoconsommée	Fixé librement par l'investisseur solaire	Fixé librement par l'investisseur solaire	- Fixé par l'investisseur solaire (en principe le représentant) - Ne doit pas dépasser le prix du réseau électrique	- Fixé par l'investisseur solaire (en principe le représentant) - Ne doit pas dépasser le prix du réseau électrique	- Librement fixé par l'investisseur solaire - Timbre réduit appliqué sur l'énergie autoconsommée au sein de la CEL transitant par le réseau
Compteurs	Compteurs GRD	Compteur GRD	Chaque membre dispose d'un compteur privé (propriété du regroupement)	Compteurs privés ou compteurs GRD selon choix du représentant (ou gestionnaire RCP)	Tous les membres doivent être équipés de compteurs smart

Critère	CA (Classique / Virtuelle)	RCP (Classique / Virtuel)	CEL
Principe	Partage local de l'énergie entre consommateurs	Le regroupement devient le client du GRD	Partage d'énergie à l'échelle d'une commune
Zone couverte	Parcelles voisines (ou zone élargie en virtuel)	Plusieurs parcelles (sous conditions)	Commune entière (sous conditions)
Statut des membres	Chaque membre reste client du GRD	Les membres ne sont plus clients directs du GRD	Chaque membre reste client du GRD
Production minimale	Aucune	≥ 10 % de la capacité de raccordement	≥ 5 % de la capacité de raccordement
Gestion	Coordination simple (représentant)	Gestion administrative complète par le RCP	Gestion par la CEL
Entrée / sortie	Libre à tout moment	Membres engagés (captifs)	Libre à tout moment
Prix de l'électricité	Libre	Libre (plafonné au prix réseau)	Libre (réduction du timbre)

Gestion des communautés :

Abonnement pour les participants à la communauté	CHF 2.50 / mois / compteur	CHF 13.60 / mois / compteur (location du compteur incluse)	CHF 7 / mois / compteur
Frais de projet	CHF 350.- / communauté	CHF 350.- / communauté	CHF 800.- / communauté

03

Les avantages d'une Pompe à chaleur | PAC :

Décarboner, protéger et assurer le confort, hiver comme été

Ilija Koljic, Cofondateur



LITTORAL ENERGIE



SEFA



LE CLIMAT CHANGE !

Le bâtiment doit changer aussi.

Décarboner, protéger et assurer le confort, hiver comme été.

Ilija Koljic, Cofondateur
24.09.2026



LITTORAL ENERGIE



Crue glaciaire Népal-Tibet
26 août 2026



ÉTÉ 2026

EUROPE

576'000 ha

brûlés ; plus de 20 morts et des centaines de milliers d'évacuations. En Belgique : plus grand feu jamais enregistré.



FIN JUIN 2026

EUROPE 12'000+

décès excédentaires estimés pendant la canicule de fin juin. Records de chaleur, écoles et services perturbés.

22-28 JUIN 2026

SUISSE 220+

décès excédentaires enregistrés en une semaine ; températures proches de 40 °C et alertes de niveau 3–4.





28 AOÛT
GRÊLE & TEMPÊTE EN SUISSE
10'000

sinistres estimés par un seul assureur ;
dégâts de plusieurs millions, façades,
toitures et véhicules touchés ; env. 40
blessés.





26 AOÛT 2026

NÉPAL-TIBET

1'100+

morts confirmés ; près de 4'000 personnes encore portées disparues au 2 septembre. Villages, routes, ponts et centrales hydroélectriques détruits.



29 JUIN

GLACIERS EN SUISSE

-40 % Volume en 26 ans

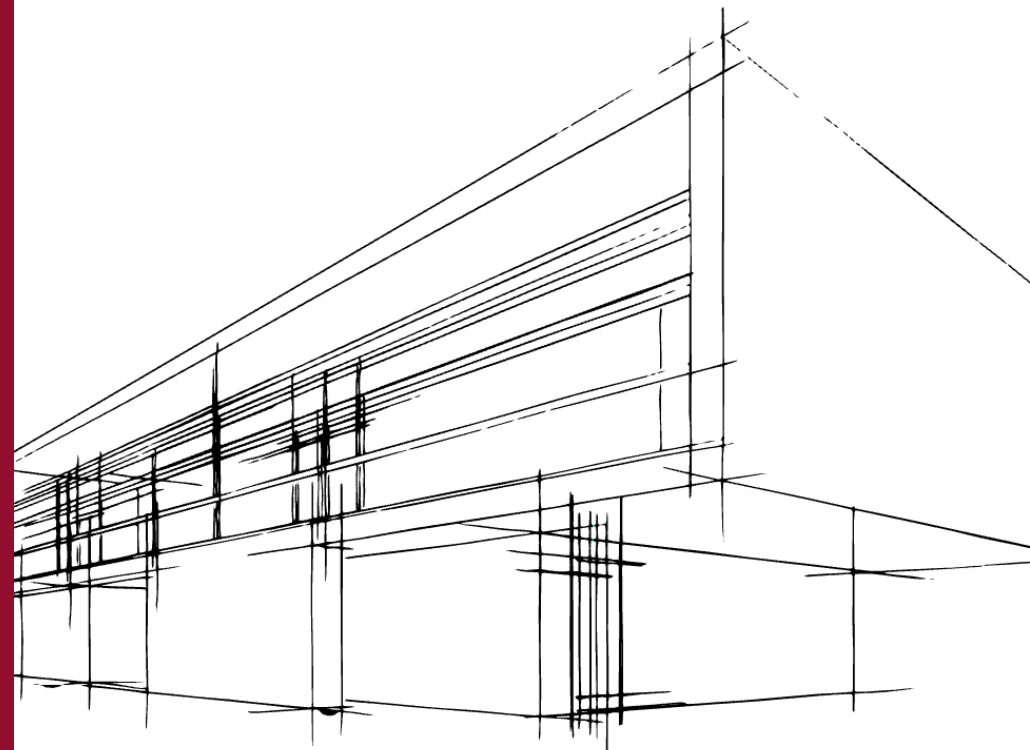
1.5 m de glace perdue en deux semaines sur un site. Au glacier du Rhône, la neige protectrice avait déjà disparu.



Face à ces images, que peut changer un installateur et les acteurs de l'immobilier ?

Beaucoup plus qu'un système de chauffage.

Chaque projet a un impact immédiat sur la réduction de CO₂.



LITTORAL ENERGIE



L'installateur devient un acteur concret de la transition

Son impact se mesure avant, pendant et longtemps après la mise en service.

01

DIAGNOSTIQUER

02

CONCEPTUALISER

03

DÉCARBONER

04

OPTIMISER

Une installation réussie transforme une ambition climatique en tonnes de CO₂ réellement évitées.



Sortir des énergies fossiles produit un impact immédiat et mesurable

Le calcul doit être transparent et adapté à la consommation réelle du bâtiment.

AVANT

10'000 litres / mazout

consommés par an

× 2,65 kg CO₂ / litre

≈ 26,5 tonnes

de CO₂ directes évitées

équivalent à 13 aller-retours Paris-NY en avion,
5 tours en voiture thermique de la terre,
5'300 repas comprenant du bœuf.

APRÈS

20'000 kWh

électricité annuelle PAC

× 110g CO₂ / kWh électrique (Swissgrid)

≈ 2.2 tonnes

**Une pompe à chaleur a un impact
immédiat et direct sur les émissions de
CO₂.**



Du cas concret à une décision comparable :

Calcul sur 3 ans

Investissement, exploitation, carbone, confort et valeur de l'actif dans un même scénario.

	Chaudière mazout			PAC		
INDICATEUR	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026	2026/2027
Énergie	10'390 l	9'380 l	10'300 l	20'800 kWh	20'800 kWh	18'000 kWh
Coût annuel	10'533.-	13'323.-	17'490.-	7'785.-	7'200.-	6'230.-
Emission de CO ₂	27.5 t	24.9 t	27.3 t	2.3 t	2.3 t	1.9 t
Investissement net	—	—	—	CHF 176'035.-		
Subvention	—	—	—	CHF 37'600.-		
Total projet				CHF 138'435.-		
ROI				ROI 12 ans		

Monitoring & optimisation = COPA réel : 5.2 (radiateurs)

CAS CLIENT – 1166 PERROY

Immeuble
9 appartements

Construit en 1970
SRE 856 m²
Étiquette éner. E

Économies sur 3
ans

CHF 30'000.-
&
75 Tonnes de CO₂
=
Impact direct et
immédiat



Une PAC ne sert pas seulement à chauffer

Après l'été 2026, le confort d'été devient une décision immobilière.

HIVER

CHALEUR

La pompe à chaleur chauffe l'eau chaude sanitaire ainsi que le bâtiment.

ÉTÉ

FRAÎCHEUR

Une pompe à chaleur réversible peut rafraîchir.



La PAC devient le cœur d'un système énergétique intégré

Produire, stocker, piloter et optimiser l'énergie du bâtiment.



CONCEPTUALISER → INSTALLER → CONNECTER → MONITORER → OPTIMISER

Le propriétaire ne devrait pas tout coordonner

Votre projet clé en main en toute transparence et sécurité.

Bureau d'étude

- Analyse du bâtiment
- Etude de faisabilité
- Dimensionnement de la PAC
- Cahiers des charges & offre
- Recommandation de la variante
- ROI & économies

Administratif

- Subventions et permis de construire
- CECB, rapport amiante, plan cadastral
- DRT, augmentation d'ampérage, compteurs officiels PAC
- Certification d'installation, contrôle OIBT

Opérationnel

- Chauffage
- Électricité & PV
- Génie civil & Maçonnerie
- Travaux de paysagisme
- Démantèlement des citernes
- Forage
- Maintenance & Optimisation



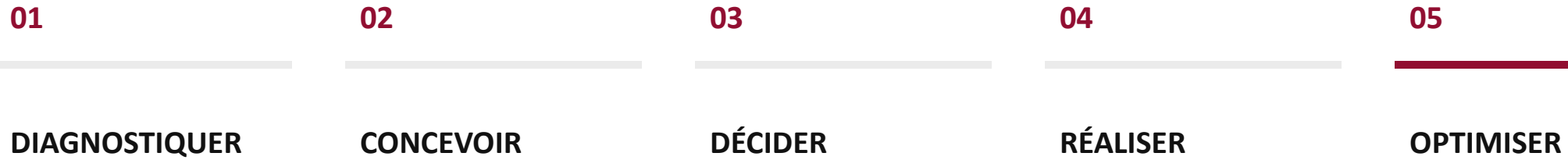
LITTORAL ENERGIE

**Un interlocuteur.
Un projet clé en main.
Expérience client facilitée.**



La méthode Littoral transforme la complexité en décisions

Cinq étapes, du premier diagnostic à l'optimisation dans la durée.



Une standardisation de l'étude du projet à la performance réelle du bâtiment.



Quatre raisons de choisir Littoral Energie

Une proposition construite pour les propriétaires, régies et partenaires immobiliers.

- | | | |
|----|----------------|--|
| 01 | LOCAL | Ancrage romand, proximité et connaissance du terrain. |
| 02 | EXPERT | Spécialisé et certifié PAC - Spécialisé dans l'assainissement : 300+ PAC, 23+ km de forage. |
| 03 | SIMPLE | Un interlocuteur, de la conception à la réalisation.
Standardisation et efficacité des processus de production. |
| 04 | DURABLE | Orientation client ! Installation standardisée avec labels de qualité – PAC Suisse –
Maintenance & optimisation |

La preuve doit parler le langage de l'immobilier

Une référence client : un bâtiment, des chiffres et un résultat vérifiable.



CAS CLIENT – 1162 SAINT-PREX

Bâtiment classé du 18^e

Pompe à chaleur géothermique 52 Kw

Forages : 3 x 300m = 900m

Bâtiment : SRE 830 m²

Consommation mazout 8'800 litres /an

CO₂ évité 23.3 t



La prochaine étape? Commençons par les trois bâtiments prioritaires



Démarrons ensemble un projet de décarbonisation, avec impact immédiat !

Littoral Energie SA | Ilija Koljic



MERCI !

LITTORAL ENERGIE SA

Chez nous, la qualité n'est pas un objectif,
mais un processus sans fin !



LITTORAL ENERGIE

04

Focus sur nos chauffages à distance : avancées, enjeux et perspectives de raccordement

Richard Loué, Responsable Vente et Relations clients – SEFA



Vertus d'un raccordement au chauffage à distance

✓ Simplicité

- Plus de chaufferie à gérer
- Plus d'entretien

✓ Maîtrise financière

- Pas d'amortissement individuel
- Réduction des coûts de maintenance
- Visibilité sur les coûts futur

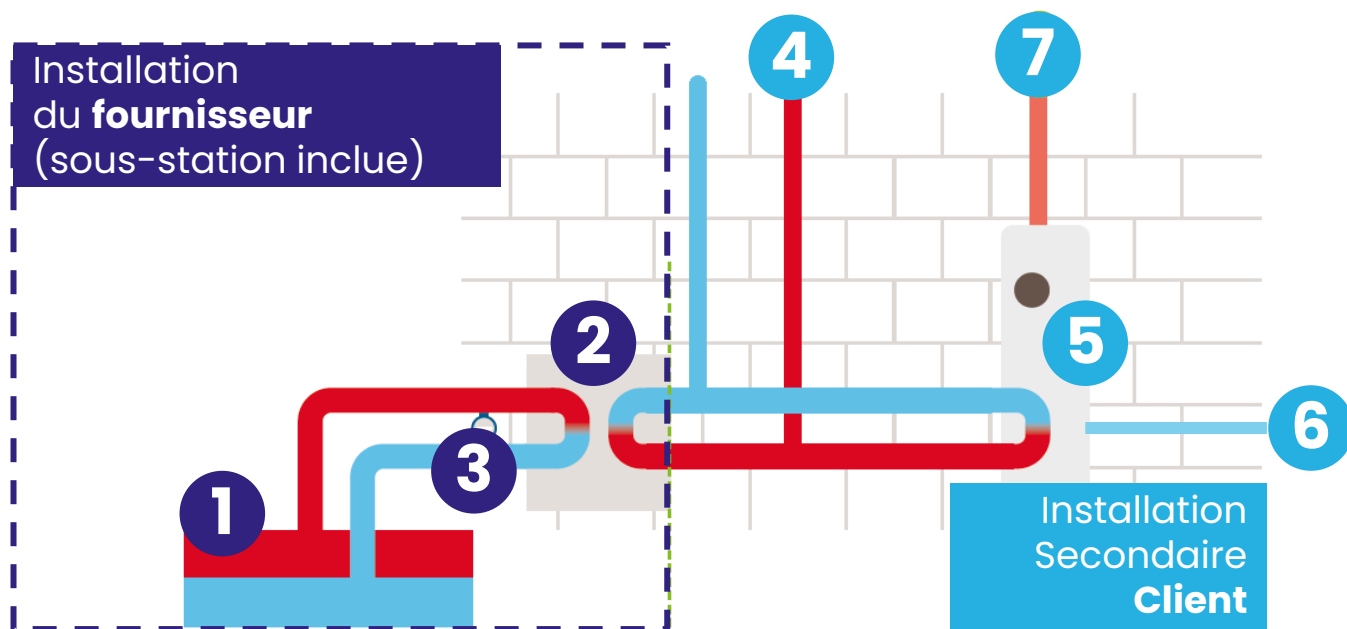
✓ Durabilité

- Énergie renouvelable et locale
- Réduction des émissions de CO₂

✓ Confort & sécurité

- Chaleur garantie 24h/24
- Aucune combustion dans le bâtiment
- Gain d'espace technique

Limites de propriété & responsabilité



1. Conduites du réseau thermique
2. Echangeur de chaleur (sous-station)
3. Compteur de chaleur
4. Groupe chauffage
5. Boiler d'eau chaude sanitaire (ECS)
6. Réseau d'eau potable
7. Eau chaude sanitaire



2



CAD en exploitation

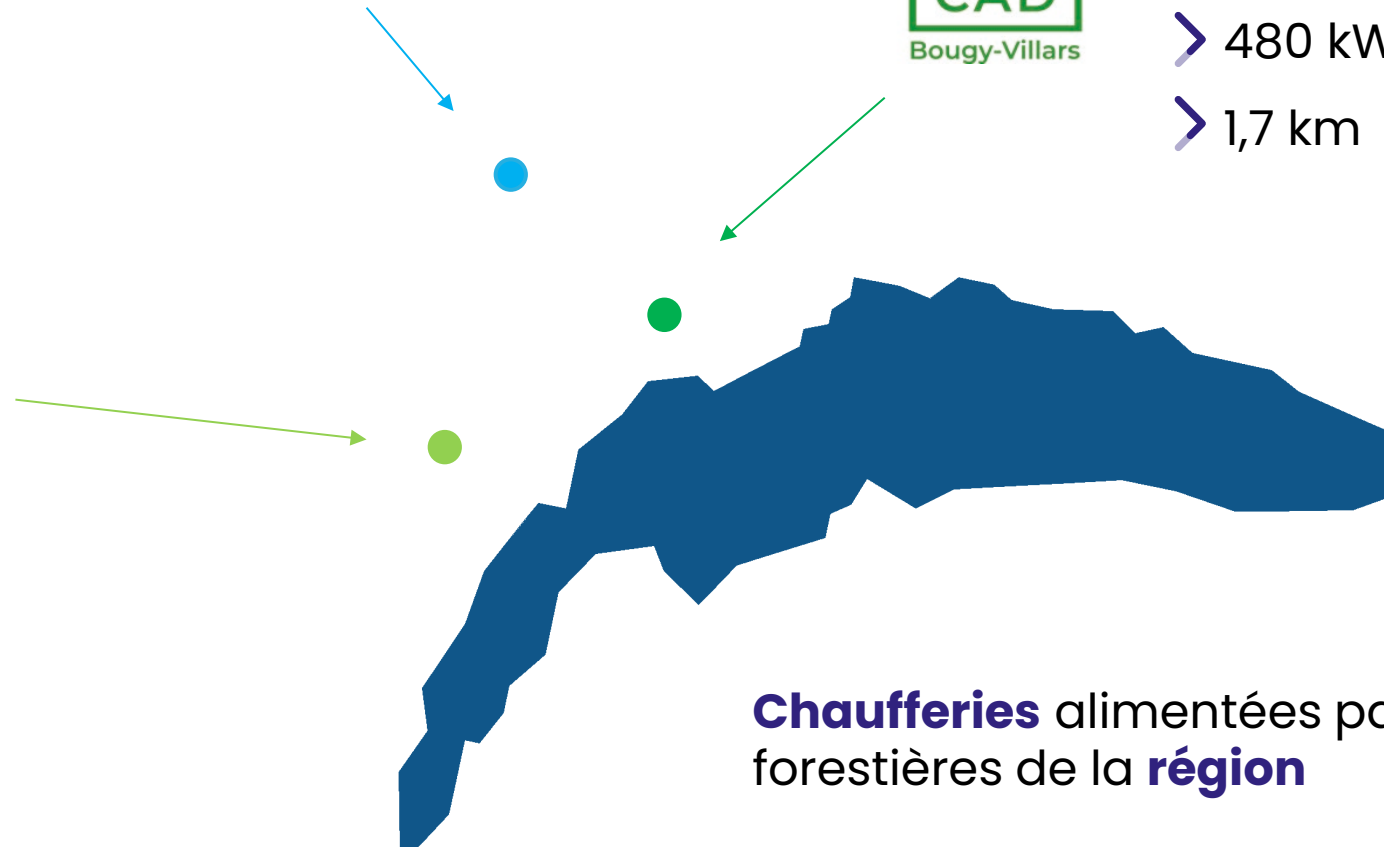
- > 35 clients
- > 2'020 MWh / an
- > 880 kW
- > 2 km



- > 29 clients
- > 705 MWh / an
- > 480 kW
- > 1,7 km



- > 51 clients
- > 2'120 MWh / an
- > 1'250 kW
- > 3,4 km



Chaudières alimentées par des **plaquettes** forestières de la **région**

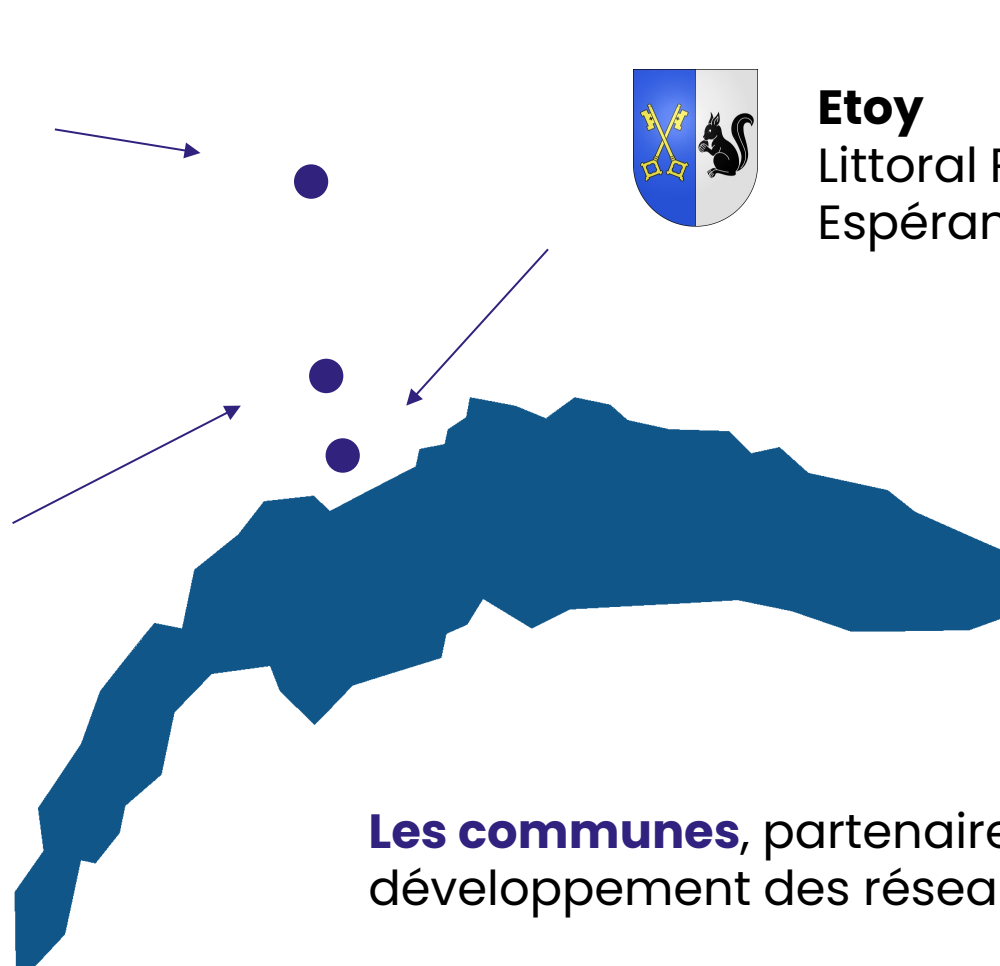
Projets de réseaux thermiques

Montricher



Etoy
Littoral Parc
Espérance

Aubonne



Les communes, partenaires du
développement des réseaux thermiques

05

Les services Multimédia de la SEFA

Stéphane Romao, Responsable exploitation Multimédia



3'740 Clients internet total
2'340 Clients internet télé-réseau
1'070 Clients internet Fibre optique
100 Clients Business
230 Clients BBCS Hors réseau SEFA

12 collaborateurs Multimédia

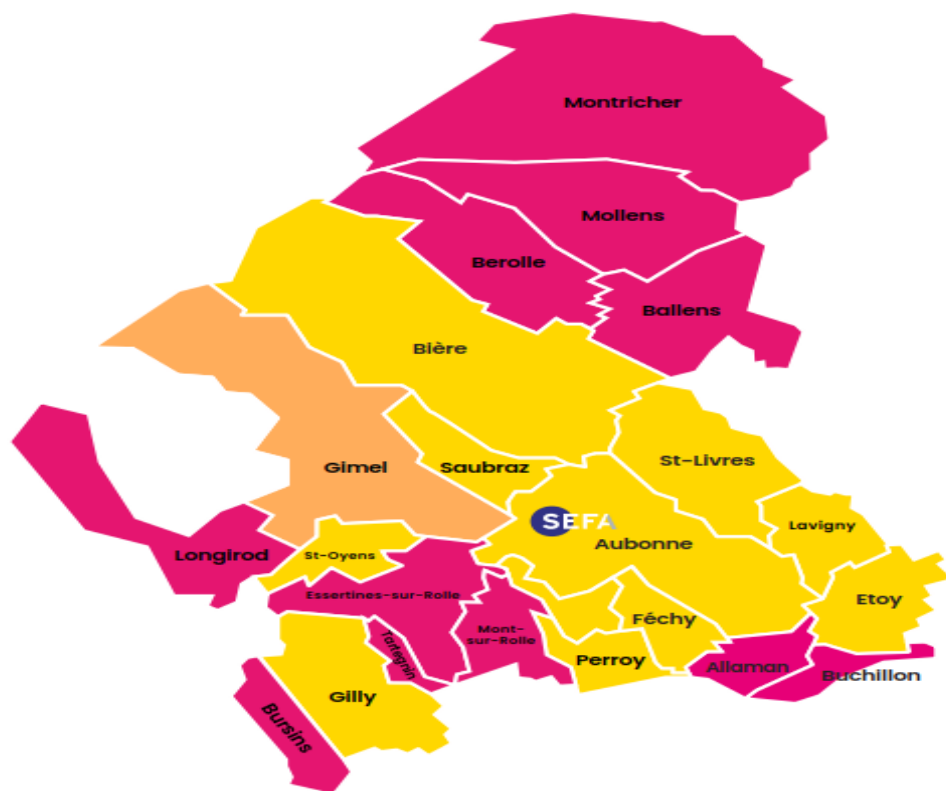


Un réseau de proximité au cœur de notre région

Internet | TV | Téléphonie Fixe & Mobile | Extension Wi-Fi & câblage informatique

net+

-  SEFA Aubonne Siège
-  Multimédia Coax 500 Mbit/s
-  Multimédia Fibre 10 Gbit/s



Fibre optique

Jusqu'à 10 Gbit/s
Une infrastructure évolutive et performante.

Réseau coaxial

Jusqu'à 500 Mbit/s garanti
Un réseau que nous continuons d'exploiter et maintenir.

Notre différence

Des équipes locales qui connaissent le terrain, construisent, raccordent, exploitent et dépannent notre réseau.



SEFA

Communes hors réseau (BBCS)

SEFA reste votre partenaire Multimédia même hors de notre réseau électrique historique

<u>Apples</u>	<u>Lussy-sur-Morges</u>
<u>Ballens</u>	<u>Monnaz</u>
<u>Berolle</u>	<u>Montricher</u>
Bussy	Morges
<u>Chardonney</u>	<u>Pampigny</u>
Chigny	<u>Reverolle</u>
<u>Clarmont</u>	Rolle
Cottens	<u>Senarclens</u>
<u>Cuarnens</u>	Sévery
Denens	<u>St-Prex</u>
<u>Echichens</u>	<u>Tolochenaz</u>
Grancy	Vaux-sur-Morges
<u>L'isle</u>	Villars-sous-Yens
<u>Lonay</u>	<u>Vufflens le Château</u>
Lully	Yens

Zone BBCS

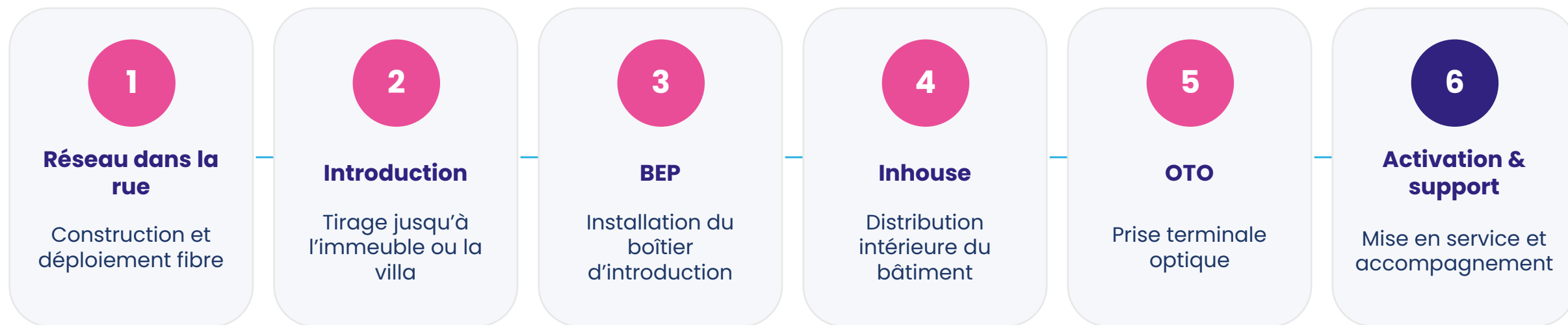
Location des lignes Swisscom pour offrir nos services hors zone Multimédia SEFA

De notre réseau jusqu'à la prise du client

Une chaîne maîtrisée de bout en bout par les équipes SEFA

net+

Travaux offerts dans le 99% des cas



100 % réalisé en interne | Un seul interlocuteur | Une responsabilité claire du début à la fin

Sans sous-traitance pour le déploiement et le raccordement : un atout pour la coordination, la qualité et la relation client.



SEFA

Raccordement fibre : villa et immeubles

Du réseau public à l'équipement du client — une réalisation entièrement maîtrisée en interne

net+

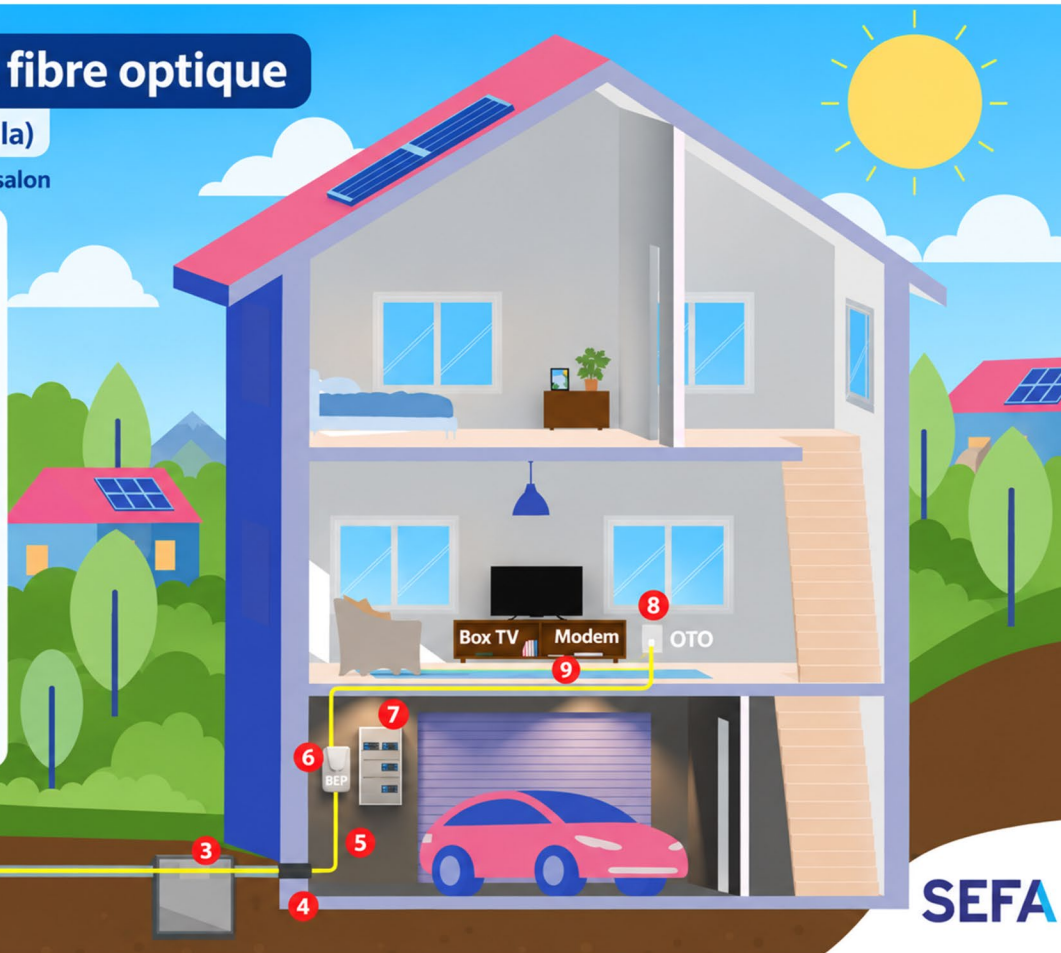
Raccordement fibre optique

Maison individuelle (villa)

De notre réseau jusqu'à votre salon

- 1 Réseau principal SEFA
Fibre optique dans la rue
- 2 Câble de branchement
Entre le réseau et la propriété
- 3 Chambre de raccordement
En limite de parcelle
- 4 Introduction bâtiment
Entrée du câble dans la maison
- 5 Câble de distribution
Entre le BEP et l'intérieur
- 6 BEP (Boîtier d'entrée principal)
Point de transition réseau / inhouse
- 7 Tableau de distribution (inhouse)
Répartition dans le logement
- 8 OTO (prise optique)
Dans le séjour ou la pièce souhaitée
- 9 Câblage intérieur
Vers les différentes pièces

Une connexion performante,
réalisée entièrement par nos équipes,
sans sous-traitance.



SEFA



2 modes de constructions

A la demande prise par prise
Immeuble complet prises en séries

SEFA



Tout faire en interne : un vrai avantage pour vos projets



Un interlocuteur unique

La régie ou l'architecte sait qui contacter. Nos équipes suivent le projet depuis la préparation du raccordement jusqu'à la mise en service.

Maîtrise technique

Nos collaborateurs connaissent notre réseau, nos standards et les contraintes du terrain. Les informations restent au sein de la même équipe.

Qualité & responsabilité

Moins d'intermédiaires, une meilleure coordination et une responsabilité claire sur l'ensemble du raccordement.

Proximité

Des collaborateurs de la région, disponibles pour échanger avec les mandataires et intervenir sur site.

Réactivité

Une organisation capable de coordonner rapidement études, raccordements, mises en service et dépannage.

Notre objectif : faciliter votre projet, sans ajouter un intervenant supplémentaire.

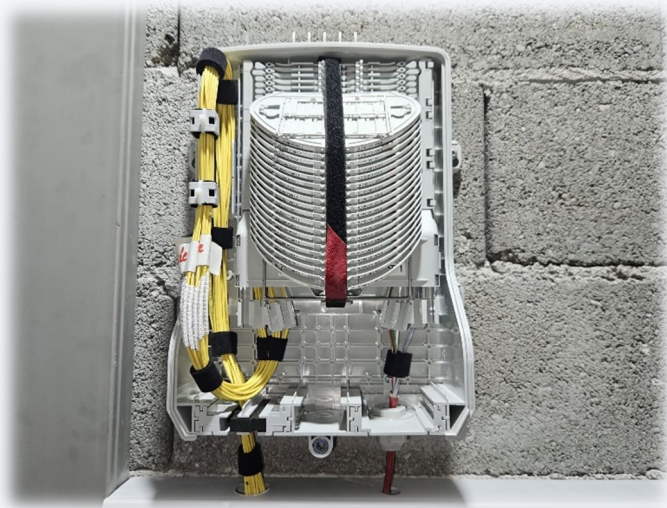


Un accompagnement **pensé pour les régies et architectes**

Nous intervenons dès la préparation du projet et restons présents après la mise en service

En amont du projet

- Analyse de la desserte disponible
- Coordination du point d'introduction
- Conseils pour le local technique (BEP)
- Anticipation BEP / distribution intérieure



Pendant les travaux

- Coordination avec les intervenants
- Tirage de l'introduction fibre
- Installation BEP
- Réalisation de l'Inhouse
- Raccordement des prises OTO et protocole



Après livraison

- Activation des services
- Installation modem / box / téléphonie
- Réseau Wi-Fi résidentiel
- Support et dépannage
- Suivi des clients



Un partenaire présent **avant, pendant et après** le chantier.



SEFA

La proximité ne s'arrête pas à la mise en service

net+

Support Multimédia

Diagnostic et premier dépannage à distance, traitement des abonnements fibre/coaxial, provisioning et remplacement des équipements.

Interventions chez le client

Dépannage sur site, installations, modem, box, téléphonie et optimisation du réseau Wi-Fi résidentiel.
(Gratuit)

Piquet Multimédia

En dehors des heures d'ouverture, le soir et le week-end, un service de piquet assure la continuité en cas d'incident nécessitant un dépannage par téléphone ou une intervention sur place.

Notre volonté : rester accessibles, réactifs et proches de nos clients.

C'est aussi ce qui nous permet de nous différencier : connaître notre réseau, connaître notre région et pouvoir agir rapidement.



SEFA

Un service dédié aux clients Business

Connectivité, installation et support : un interlocuteur local pour les PME

net+

Abonnements & connectivité

- Internet Business
- Fibre optique
- Téléphonie professionnelle et mobile
- Accompagnement commercial
- Mise en service et suivi



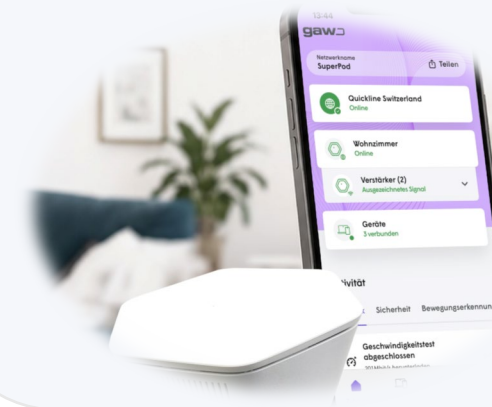
Installation & réseau

- Modem et équipements
- Réseau LAN
- Wi-Fi professionnel
- Téléphonie
- Extensions et adaptations



Support IT

- Support technique
- Réseau et Wi-Fi
- Firewall / sécurité
- Parc informatique
- Prestations complémentaires selon les besoins



Une approche simple : Internet + Télécom + IT, avec des équipes locales qui se parlent.



SEFA

Pourquoi raccorder un bâtiment à la fibre optique ?

Un investissement utile pour le projet immobilier comme pour les futurs utilisateurs

POUR LES RÉGIES & ARCHITECTES

Valorisation du bien

Un bâtiment raccordé à la fibre constitue un atout lors de la location des logements ou de la vente d'un bien.

Anticiper l'avenir

Un bâtiment prêt à répondre à l'évolution des usages numériques

Un interlocuteur local

SEFA accompagne la planification, le raccordement, la mise en service et le suivi.

Satisfaire les occupants

Une connectivité performante pour les besoins résidentiels et professionnels

POUR LES PROPRIÉTAIRES & LOCATAIRES

Très haut débit

Une connexion adaptée au streaming, télétravail, cloud, visioconférence et usages simultanés.

Confort au quotidien

Une infrastructure performante pour les équipements connectés du logement et les besoins futurs.

Attractivité du bien

Un logement déjà raccordé à la fibre répond aux attentes croissantes des occupants.

Support de proximité

Des équipes locales pour l'activation, l'installation des équipements, le Wi-Fi et le dépannage.

Un bâtiment prêt pour demain, avec un partenaire local présent du raccordement jusqu'au support.

La fibre ne raccorde pas seulement un bâtiment, elle apporte une infrastructure durable jusqu'au cœur de chaque logement.



Construisons un partenariat **de confiance**

Notre ambition n'est pas simplement de raccorder des bâtiments.

Nous souhaitons construire avec les régies et architectes de notre région une relation durable, basée sur la confiance, la proximité et la qualité de nos prestations.

CONFIANCE

Un interlocuteur identifiable et une responsabilité claire.

PROXIMITÉ

Des équipes locales présentes sur le terrain et disponibles.

QUALITÉ

Une maîtrise complète du réseau jusqu'au client final.

SEFA — votre partenaire Multimédia local, du projet jusqu'au support du client final.

Merci !

Price Frank | Technico-commercial B2B

077 269 14 06

f.price@sefa.ch

Romao Stéphane | Responsable exploitation Multimédia

079 155 89 65

s.romao@sefa.ch

Loué Richard | Resp. Vente & Relations clients

076 491 46 58

r.loue@sefa.ch

Ilija Koljic | Cofondateur Littoral Energie

079 345 38 71

ilija@littoralenergie.ch

